



Compte rendu CEPPT Infrabel du 11 octobre 2021

1. Approbation du procès-verbal.

À propos du désherbage, il est bien confirmé que le budget à La Louvière était épuisé et qu'un nouveau budget avait été alloué pour le désherbage des pistes.

La Direction s'engage à organiser une formation pour les membres du Comité d'Entreprise sur la réglementation appliquée à la sous-traitance (Fascicule 63).

✔ Le PV est accepté après quelques petites modifications.

2. Rapport semestriel IDEWE.

Sur ce rapport, nous posons bon nombre de questions.

Nous n'obtenons pas toutes les réponses voulues suite à celles-ci, regrettant l'absence du médecin du travail, pour au final, proposer d'en rediscuter en novembre, **en sa présence**.

3. Accidents du travail – état des lieux.



Nous constatons que les accidents graves sont passés de 1 à 5 (**soit une augmentation de 400%**), ce qui représente une forte augmentation comparée à 2020.

46 accidents en septembre (avec ou sans incapacité).

La Direction nous répond que le mois de septembre est un mois où traditionnellement il y a plus d'accidents.

Beaucoup de glissades et de trébuchements sont constatés.

► La Direction va effectuer une analyse spécifique et nous informera du résultat.

4. Accidents du travail graves – Infrabel / Tiers.

Personnel « Infrabel » :

Marche-Lez-Ecaussinnes :

Il s'agit d'un agent brûlé électriquement, après avoir trébuché, en ayant des éléments conducteurs aux mains.

Nous posons la question de la sensibilisation (Safety Flash) mais aussi pour connaître les autres mesures qui ont été prises à ce sujet.

Gent-Zeehaven :

Un agent de la voie s'est fait écraser le doigt en manœuvrant un lorrie dans les voies.

Ce lorrie n'avait ni poignée, ni écartement de roues suffisant pour franchir un aiguillage.

► La Direction nous garantit qu'un nouveau système de lorrie est en test actuellement, comportant des poignées adaptées et des roues plus larges.

Nous demandons un suivi de ces différents tests par le Comité d'Entreprise.

Lier :

Lors du retrait du tuyau d'une machine de lavage utilisant de l'eau chaude à 100°, l'agent s'est brûlé à la main.

Aucune indication du danger n'était présente sur la machine, celle-ci devant être refroidie par de l'eau froide dans le circuit préalablement au retrait du tuyau.

Nous demandons à la Direction l'état actuel d'affichage du danger sur ces machines.

De même, nous posons diverses questions sur les formations préalables à l'utilisation de celles-ci.

Brugelette :

Fracture au pied d'un travailleur qui a voulu charger un diable dans une camionnette.

Mesure proposée : placer préalablement le matériel à transporter sur une palette.

Accidents graves de sous-traitants :

Uccle :

Le pied d'un travailleur s'est retrouvé écrasé par un lorrie, lors d'une manœuvre impliquant une grue. La communication entre la victime et le grutier était défailante.

Nous posons des questions pour savoir comment améliorer la communication dans ce type de cas (radio, gestuelle, ...).

Aalter :

Un travailleur s'est fracturé le pied en descendant d'un talus raide de 4 mètres.

Nous demandons si la victime avait connaissance d'un accès plus sécurisé préalablement installé.



Arlon :

Il s'agit d'un accident qui s'est produit lors d'un décoffrage. Des traverses étaient utilisées et lors de ce décoffrage, le travailleur s'est écrasé un doigt.

Dans les causes, il est relevé que l'utilisation de traverses n'est pas appropriée pour ce genre de travaux.

Hansbeke :

Il s'agit d'un travailleur qui s'est retrouvé amputé du doigt en utilisant une scie circulaire pour réaliser des cales en bois dans le but d'effectuer un coffrage.

Nous demandons pourquoi le chantier n'a pas été arrêté dans le cadre de l'enquête. De même, il a été souligné que les cales (produites à l'extérieur de la société) n'étaient pas disponibles.

À la suite de ces différents accidents, nous posons des questions quant aux compétences et pressions exercées sur ces différents travailleurs de la sous-traitance, dans le cadre de l'exécution de leur travail au sein d'Infrabel.

En effet, dans différents dossiers, les méthodes de travail à l'improviste sont utilisées et mènent à divers accidents.

Exemples : Monter sur le toit d'une camionnette pour planter un poteau d'éclairage pliant, mais aussi utilisation de traverses pour le coffrage, scier des cales alors que ces cales devraient être livrées....

Nous demandons qu'Infrabel relève cela lors des discussions avec les sous-traitants.

► La Direction répond qu'aucun aspect psychosocial négatif n'est relevé dans les rapports d'accident et que par ailleurs, Infrabel n'est pas responsable de la culture de la sécurité de ces firmes extérieures.

6. Covid19.



Nous posons les questions sur l'état actuel de la situation Covid chez Infrabel. La Direction nous répond suivre les recommandations génériques du gouvernement.

Le port du masque reste obligatoire lors des déplacements en voiture, si la distanciation sociale ne peut être garantie.

7. Divers.

- Nous demandons que la Direction invite les personnes de confiance pour une formation "prévention suicide". Il nous est répondu que chaque personne de confiance est libre de s'y inscrire.
- Nous relevons les points en instance qui restent à discuter lors des prochaines réunions. Il s'agit de l'accident mortel d'Haversin, du Quartz, de la sous-traitance ainsi que le résultat des tests des radios digitales. Nous soulignons que le quartz sera interdit prochainement aux Pays Bas.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TMS, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TMS, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

